



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Commission	Section SENIORS – FUTSAL - VÉTÉRANS	
Saison 2019-2020	Date : 17 octobre 2019 - Séance ouverte à 19 h 00	PV n° 9
Présidence	M. Nicolas POTTIER.	
Présents	MM. Claude BARRÉ, Alain CAILLET, Pascal CORNU, Pascal PERRET, Jean Paul NOUVEL.	
Absents excusés	MM. Yvon DUPRÉ.	

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal n°8 de la réunion du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Homologation Championnats Départementaux

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Départementaux Seniors Masculins qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 22 septembre 2019 inclus (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

3. Tirage au sort de la Coupe du District B. POIRRIER

La commission procède au tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe du District B. POIRRIER qui aura lieu le dimanche 27 octobre 2019.

La commission rappelle à tous les acteurs que des prolongations doivent être jouées en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire UNIQUEMENT en Coupe du District B. POIRRIER.

La Commission informe qu'un tour complémentaire aura lieu le 22 Décembre 2019 avec 2 rencontres.

Les 4 clubs encore qualifiés en Coupe des Pays de la LOIRE seront exemptés de ce tour complémentaire et seront qualifiés pour les 8^{ème} de Finales de la Coupe du District B. POIRRIER à savoir :

US ARGENTRÉ - FC LASSAY - ASO MONTENAY - US PRÉ EN PAIL

4. Tirages au sort du Challenge du District B. POIRRIER, de la Coupe du District et Challenge des réserves

La commission procède au tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe du District des réserves et du 3^{ème} tour du Challenge de District B. POIRRIER et Challenge de District des réserves qui auront lieu le dimanche 27 octobre 2019.

La commission rappelle à tous les acteurs qu'il n'y pas de prolongations sur ces trois compétitions et qu'il convient de faire tirer directement les tirs au but.

La commission actualise les horaires de matchs en fonction des différents tirages au sort à 12h00 ou 14h30 (horaires d'hiver).

5. Coupe du District Futsal

La commission informe les clubs Futsal que le 1^{er} tour de la Coupe de District Futsal aura lieu dans la semaine du 9 au 13 Décembre 2019.

6. Point sur les compétitions départementales

CHAMPIONNATS SENIORS

Forfait général de ST BERTHEVIN US => D3 Groupe F.

La commission prend acte avec regret de cette décision pour un club engagé en D3. En application de la grille tarifaire du district 53, une amende de 90€ est portée au débit du compte du club.

La Commission informe le club de ST BERTHEVIN US qu'il pourra s'inscrire en D4 en seconde phase. Mais rappelle que le forfait général de cette saison 2019-2020 interdit une montée en fin d'année 2020-2021 en D4.

Forfait général de ST PIERRE DES NIDS AS 3 => D4 Groupe B.

Forfait général de CRAON ES 3 => D4 Groupe B.

En application de la grille tarifaire du district 53, une amende de 75€ est portée au débit du compte du club.

La Commission informe CRAON ES 3 et ST PIERRE DES NIDS AS 3 qu'ils pourront s'engager en second phase en D4 sans nouveaux frais d'inscriptions.

7. Forfait

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – D4 :

- * Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Amende de 25,00 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Journée du 06/10/2019

D4-I : ERNÉE 5

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – Vétérans :

- * Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Amende de 12,50 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Journée du 06/10/2019

Groupe B : CHAILLAND Sports 1

Journée du 13/10/2019

Groupe B : CHAILLAND Sports 1

Groupe H : FORCÉ US 1

Forfaits Coupe du District Bernard POIRRIER :

* Amende de 32,00 euros au club (Grille tarifaire du District 53)

3^{ème} tour le 13/10/2019

VOUTRÉ CA 1

Forfaits Coupe du District des réserves :

* Amende de 20,00 euros au club (Grille tarifaire du District 53)

3^{ème} tour le 13/10/2019

CHEMAZÉ AS 2

GORRON FC 3

Forfaits Challenge du District des réserves :

* Amende de 10,00 euros au club (Grille tarifaire du District 53)

2^{ème} tour le 13/10/2019

BIERNÉ GENNES FC 2

CONTEST ST BAUELLE AS 4

CRAON ES 3

ERNÉE 5

GRAZAY AS 2

MÉRAL-COSSÉ US 4

8. Intempéries

La CDOC demande au service administratif du District 53 de mettre en ligne la procédure d'intempéries en ligne sur le site du District 53 à partir 21 Octobre 2019.

La CDOC rappelle le caractère OBLIGATOIRE de respecter cette procédure. A

ussi, la CDOC précise qu'elle pourra inverser une rencontre « ALLER » et « RETOUR » afin de préserver la plus grande équité des compétitions.

Pour le championnat de D4, la CDOC précise que cela sera systématique, vu que ce championnat se déroule en 2 phases.

9. Délégation

La CDOC pourra sur certaines rencontres désignés un représentant de la commission « délégué ».

Le délégué apparaîtra sur les rencontres afin que les clubs soient informés de la présence de cette personne.

* * * * *

La prochaine réunion de la CDOC aura lieu le 30 octobre 2019 à 19h00.

* * * * *

**Le Président de la commission
Nicolas POTTIER**

